

---

# CPCEA

## RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE





# Rapport du **Conseil d'administration** Exercice clos au 31 décembre 2021

Chers actionnaires,

En application des statuts et des dispositions du Code de commerce, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## **I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

La SA CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a pour objet de pratiquer des opérations d'assurance, de co-assurance et de réassurance couvrant les engagements de retraite supplémentaire dans le cadre de l'article L143-1 du Code des assurances.

Dans ce cadre, CPCEA RS propose un plan d'épargne retraite collectif sous forme de points, relevant de la branche 26, régi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 par les dispositions de la loi PACTE.

Par transfert du portefeuille des contrats précédemment assurés par l'institution de prévoyance CPCEA, CPCEA RS poursuit le développement de son activité sur les deux marchés historiques dont les périmètres sont définis d'une part, par la convention collective nationale du 2 avril 1952 des ingénieurs et cadres d'entreprises agricoles, d'autre part, par l'accord collectif des TAM et cadres du paysage. L'activité sur ces deux marchés s'est développée par l'adhésion au plan d'épargne de retraite des entreprises nouvellement créées, par le développement de garanties optionnelles permettant de majorer le taux de cotisation ainsi que par les campagnes de versements volontaires des salariés.

Au titre des faits notables de l'exercice, le plan d'épargne retraite a bénéficié de l'évolution de la convention collective nationale de la production agricole et CUMA, et des changements de classification induits. Certains salariés précédemment non-cadres qui ont acquis le statut de techniciens et agents de maîtrise, se sont donc vu appliquer la convention collective de 52 et ont ainsi été affiliés au plan d'épargne retraite.

Au-delà de ces deux marchés historiques, l'activité s'est très fortement développée en 2021 sous l'effet de la commercialisation du plan d'épargne retraite au bénéfice des salariés non-cadres des entreprises du secteur agricole.

Ainsi, les partenaires sociaux ont signé deux accords instituant un plan d'épargne retraite à cotisations définies en points, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cela concerne d'une part, l'accord des exploitations agricoles et CUMA du 15 septembre 2020, d'autre part, l'accord du 8 octobre 2020 des entreprises de travaux et services agricoles, des entreprises de travaux et services ruraux et des entreprises de travaux et services forestiers. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'ensemble des entreprises relevant des champs d'application de ces deux accords doivent faire bénéficier leurs salariés non-cadres ayant au moins un an d'ancienneté d'un plan d'épargne retraite en points pour lequel le taux de cotisation minimum conventionnel a été fixé à 1 % du salaire brut annuel.

Afin d'accompagner la mise en conformité des entreprises à leur nouvelle obligation conventionnelle a été mis en œuvre un dispositif à même d'absorber et de lisser dans le temps la commercialisation auprès d'une cible potentielle de 110 000 entreprises. Celui-ci a pris la forme suivante :

- un plan de communication à destination des entreprises, de la profession et des prescripteurs ;
- une mobilisation du réseau commercial du Groupe AGRICA auprès des entreprises majeures du secteur ;
- la création d'un dispositif externalisé d'entrée en relation dont le rôle est de promouvoir l'offre de la CPCEA auprès des entreprises et d'assurer l'enregistrement des adhésions ;
- l'organisation de campagnes commerciales par vagues successives.

Fin 2021, 41 753 adhésions avaient été réceptionnées pour un volume de cotisations attendues d'un montant de 9,9 millions d'euros. La montée en charge se poursuivra en 2022 sous l'effet de campagnes de relance auprès des entreprises n'ayant pas encore fait acte d'adhésion.

Dans ce contexte d'activité soutenue, les cotisations affichent un montant de 45,1 millions d'euros, en augmentation de 11,8 millions d'euros.

## **II. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES**

La création du FRPS s'accompagne d'une forte progression du chiffre d'affaires de la branche 26 (de 33,3 millions d'euros à 45,1 millions d'euros soit une hausse de 35 %) dans le sillage de l'intégration de la retraite des non-cadres de la production agricole.

Le rendement comptable de la retraite est de 5,6 %, entièrement affecté aux comptes des assurés, et réalisé grâce à une bonne tenue des placements immobiliers.

Le résultat comptable du canton Branche 26 est de -8,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 du fait des coûts de développement commercial associés à l'acquisition du chiffre d'affaires de la retraite non-cadre.

La contribution de l'actif général avant impôts correspond aux produits financiers des actifs de placements venant en représentation des fonds propres du FRPS.

Au 31 décembre 2021, le résultat financier s'élève à 2,8 millions d'euros.

Le résultat avant impôts est déficitaire à -5,5 millions d'euros.

### **III. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Compte tenu des événements récents tels que la guerre en Ukraine ou les hausses des prix, il n'est pas à exclure des risques de différents ordres :

- un risque de dégradation des marchés financiers, notamment des marchés actions compte tenu de l'exposition des FRPS au marché action ;
- un risque inflationniste sachant que les rentes versées sont indexées et pourraient augmenter en cas de hausse des prix.

### **IV. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les placements financiers s'établissent à 1 265,7 millions d'euros (112,0 millions d'euros pour l'actif général et 1 153,7 millions d'euros pour le canton retraite supplémentaire).

Le rendement comptable s'élève respectivement à 5,63 % et 2,47 % pour la retraite supplémentaire et l'actif général.

Les plus-values latentes s'élèvent à 303,6 millions d'euros dont 249,3 millions d'euros pour la retraite supplémentaire.

### **V. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Les convictions et l'ADN profondément paritaire du Groupe AGRICA ont poussé le Conseil d'administration de la société, à l'instar de ses deux actionnaires et notamment de sa société mère, l'institution de prévoyance CPCEA, à formuler une demande d'adhésion auprès du Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP).

### **VI. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **VII. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'année 2021 a vu la signature d'un accord pour la fourniture d'une garantie de retraite supplémentaire à la population des non-cadres de la production agricole à compter du 1er juillet 2021 (9,9 millions d'euros de cotisations attendues pour l'exercice 2021).

L'année 2022 devra permettre de développer le chiffre d'affaires sur la population non-cadres de la production agricole mais également de mettre en place cette garantie pour la population non-cadre du paysage.

L'exercice 2022 marquera une nouvelle étape importante du développement de l'activité par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet de l'accord de retraite supplémentaire pour les non-cadres du paysage, représentant un marché potentiel de l'ordre de 13 millions d'euros. Le dispositif de commercialisation mis en œuvre en 2021 sera reconduit pour accompagner le déploiement auprès de cette cible.

## VIII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations :

Libellé valeur	Quantité	Valeur brute	% de détention
SCI 20-22 CLICHY	999	6 993 000,00	99,99 %
SCI 67 MALESHERBES	600	2 400 000,00	60,00 %
SCI BEAUX SOLEILS	19 800	297 000,00	99,00 %
SCI FG ST HONORÉ	166 601	36 443 646,73	49,00 %
SCI LES PINS	1 495	2 279,24	99,34 %
INSPIRE	15 625	309 375,00	62,50 %
XLOG	2 025	112 711,72	33,75 %

## IX. SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

Libellé valeur	Quantité	Valeur brute	% de détention
SCI 20-22 CLICHY	999	6 993 000,00	99,99 %
SCI 67 MALESHERBES	600	2 400 000,00	60,00 %
SCI BEAUX SOLEILS	19 800	297 000,00	99,00 %
SCI FG ST HONORÉ	166 601	36 443 646,73	49,00 %
SCI LES PINS	1 495	2 279,24	99,34 %
INSPIRE	15 625	309 375,00	62,50 %
XLOG	2 025	112 711,72	33,75 %

## X. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Le FRPS a été constitué, à la suite de l'obtention de l'agrément ACPR du 16 décembre 2021, avec les apports de la branche 26 et certains actifs de la CPCEA.

Pour 2021, les frais de personnel, informatiques et autres fonctions supports, ont été pris en charge par le GIE qui ont été refacturés à la CPCEA avant le transfert des actifs au FRPS.

Depuis le 19 décembre 2021, le FRPS a intégré une convention de groupement de moyens de faits avec le GIE AGRICA GESTION et sa société-mère, la CPCEA, pour la mise en commun de leurs moyens respectifs.

Le GIE met ainsi à la disposition du FRPS ses moyens humains et matériels qui feront l'objet d'une refacturation annuelle aux différents membres.

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A. 441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

	Article D. 441-6 I, 1° du Code de commerce : <b>Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>				
	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total (1 jour et plus)</b>
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
<b>Nombre de factures concernées</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Montant total des factures concernées</b> (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice</b> (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
<b>Nombre de factures exclues</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Montant total des factures exclues</b> (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b> (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				

	<b>Article D. 441-6 I, 1° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>				
	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total (1 jour et plus)</b>
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
<b>Nombre de factures concernées</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Montant total des factures concernées</b> (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice</b> (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
<b>Nombre de factures exclues</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Montant total des factures exclues</b> (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b> (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				

## **XI. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **RÉSULTAT TECHNIQUE**

Chiffre d'affaires :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous vous informons que les cotisations sur canton de retraite supplémentaire affichent un montant de 45,1 millions d'euros en augmentation de 11,8 millions d'euros dont la plus grande partie, 9,9 millions d'euros, correspond aux cotisations attendues des non-cadres de la production agricole.

Dotations :

La dotation à la provision technique spéciale du régime de retraite supplémentaire s'élève à 83,3 millions d'euros (contre 59,6 millions d'euros pour l'exercice 2020 à périmètre constant), soit une augmentation de 39,9 % liée à l'amélioration des résultats financiers. Le ratio de



couverture (PTS + PVML) / PMT calculé avec la courbe des taux, s'inscrit à 140 % au 31 décembre 2021.

Les cotisations du canton retraite supplémentaire affichent un montant de 45,1 millions d'euros, en augmentation de 11,8 millions d'euros dont la plus grande partie (9,9 millions d'euros) correspond aux cotisations attendues des non-cadres de la production agricole.

Les prestations représentent 21,3 millions d'euros contre 21,1 millions d'euros en 2020 et 17,1 millions d'euros en 2019 à périmètre constant.

Les placements globaux du FRPS présentent un rendement de 5,3 % permis par les bonnes performances des placements financiers. Le régime de retraite supplémentaire affiche un résultat financier de 68,6 millions d'euros. Le canton retraite supplémentaire affiche un rendement comptable de 5,7 % et un résultat financier de 65,7 millions d'euros alors que l'actif général affiche un rendement comptable de 2,47 % pour un résultat financier de 2,8 millions d'euros.

Les prélèvements sur encours du régime de retraite supplémentaire représentent 6,6 millions d'euros (0,5 % sur encours).

Les charges de provisions d'assurance-vie totalisent 83,3 millions d'euros, dont 100 % des produits financiers affectés à la PTS comme le prévoit la réglementation des régimes en points Branche 26. Le ratio de couverture (PTS + PMVL) / PMT calculé selon les nouvelles modalités réglementaires affiche 140 % contre 129 % en 2020.

Le résultat du régime de retraite supplémentaire est intégralement affecté aux assurés.

## **RÉSULTAT NON TECHNIQUE**

Le résultat du compte non technique, principalement représentatif du placement des fonds propres, est bénéficiaire de 2,8 millions d'euros.

## **RÉSULTAT FINANCIER**

Les placements financiers s'établissent à 1 265,7 millions d'euros dont 112,0 millions d'euros pour l'actif général et 1 153,7 millions d'euros pour la retraite supplémentaire. Le rendement comptable s'élève respectivement à 5,63 % et 2,47 % pour la retraite supplémentaire et l'actif général. Les plus-values latentes s'élèvent à 303,6 millions d'euros, dont 249,3 millions d'euros pour la retraite supplémentaire.

## **RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS**

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à -5 556 994,48 euros.

## **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

La société n'a pas constaté d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 compte tenu d'un résultat déficitaire.

## **RÉSULTAT NET**

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par une perte de -5 556 994,48 euros.

## BILAN

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la société s'élevait à 1 430,2 millions d'euros.

Bilan actif :

Les placements s'établissent à 1 265,7 millions d'euros (112,0 millions d'euros pour l'actif général et 1 153,7 millions d'euros pour le canton retraite supplémentaire, en augmentation de 0,37 % à périmètre comparable vis-à-vis de 2020). Les plus-values latentes s'élèvent à 303,6 millions d'euros.

Les créances s'élèvent à 23,4 millions d'euros et comprennent principalement :

- les créances nées d'opérations directes à hauteur de 22,0 millions d'euros incluent les cotisations restant à émettre (17,2 millions d'euros) et les comptes adhérents ;
- les autres créances sont inscrites pour 1,4 million d'euros, principalement pour le compte de liaison avec l'IP CPCEA.

Les autres actifs (avoirs en banques et liquidités) d'un montant de 141,2 millions d'euros englobent les comptes bancaires (127,7 millions d'euros) et les comptes de régularisation, principalement les intérêts courus qui affichent 13,5 millions d'euros.

Bilan passif :

Les fonds propres de la société d'assurance s'établissent à 120,7 millions d'euros.

Les provisions techniques brutes affichent près de 1 289,8 millions d'euros associées au seul canton de retraite supplémentaire, en hausse de 6,9 % à périmètre comparable.

Les autres dettes représentent 12,2 millions d'euros, les comptes de régularisations totalisent 7,5 millions d'euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

## **XII. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

## **XIII. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -5 556 994,48 euros de la manière suivante :

Origine du résultat déficitaire :

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 5 556 994,48 euros.

Affectation du résultat déficitaire :

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit -5 556 994,48 euros.
- Solde du report à nouveau, soit -5 556 994,48 euros.

#### **XIV. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des exercices précédents.

#### **XV. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires » et de frais généraux non déductibles, tels que visés aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux actionnaires, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code.

# Rapport sur le **gouvernement d'entreprise**

## **I. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général.

En conséquence, Monsieur Frédéric HÉRAULT a été nommé directeur général et Monsieur Antoine LEROY, directeur général délégué. Ils assument tous deux la responsabilité de la direction générale de la société.

En application de l'article 19 des statuts, cette décision a été prise pour une durée indéterminée.

## **II. CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE**

En application des dispositions légales, nous vous indiquons la conclusion d'une convention : convention conclue le 20 décembre 2021 entre la société, l'institution de prévoyance CPCEA, (actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société) et le GIE AGRICA GESTION (société partageant des dirigeants communs).

Objet de la convention : convention de groupement de moyens de fait dont l'objet est de mettre à disposition de ses membres un certain nombre de services destinés à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA et/ou de leurs activités en dehors du champ d'application de cette taxe.

En pratique, cela permettra à notre société, à la CPCEA et au GIE AGRICA GESTION de disposer de prestations de services de qualité à un coût moindre.

Modalités : les prestations que le groupement délivre à ses membres en exonération de TVA en application de l'article 261 B du CGI satisfont aux conditions suivantes :

- concourir à l'activité exonérée de TVA de leurs bénéficiaires ;
- bénéficier pour au moins 50 % de leurs recettes totales à des membres. Ce seuil s'apprécie par année civile et distinctement pour chaque nature de prestation ;
- être répercutées aux membres qui en bénéficient à un coût correspondant exactement à la part leur incombant dans les dépenses communes, sans qu'il n'en résulte ni perte ni profit.

Ceci exclut tout remboursement forfaitaire.

Les modalités de remboursement ainsi que la répartition des frais imputables à chaque membre pour l'année en cours seront définies ultérieurement d'un commun accord entre les membres.

Durée de la convention : la convention de groupement de moyens de fait, ainsi que la convention de prestations de services réciproques qui lui sera substituée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, est conclue pour une durée indéterminée sans pouvoir avoir une durée totale inférieure à cinq années à compter de la date de réalisation de l'apport partiel d'actif de la branche 26 effectué par l'institution de prévoyance CPCEA au bénéfice de la SA CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

### **III. LISTES DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

#### **Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

#### **A) DIRECTION GÉNÉRALE**

##### ***HÉRAULT Frédéric***

###### *Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- GROUPE AGRICA : Directeur général
- AGRICA GESTION : Directeur général
- SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Directeur général
- AGRI PRÉVOYANCE : Directeur général
- CPCEA : Directeur général
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur général
- CCPMA PRÉVOYANCE : Directeur général
- CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur général
- GIE DE MOYENS ALLIANCE PROFESSIONNELLE : Membre du directoire

##### ***LEROY Antoine***

###### *Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- GROUPE AGRICA : Directeur général délégué
- AGRICA GESTION : Directeur général délégué
- SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Directeur général délégué
- AGRI PRÉVOYANCE : Directeur général délégué
- CPCEA : Directeur général délégué
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur général délégué
- CCPMA PRÉVOYANCE : Directeur général délégué
- CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur général délégué

#### **B) CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### COLLÈGE DES ADHÉRENTS

##### ***AMOURDEDIEU Brigitte***

###### *Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

###### *Mandats extérieurs détenus :*

- Chambre Agriculture 84 : Secrétaire général
- FDSEA 84 : Vice-présidente
- GROUPAMA Méditerranée : Administrateur

**ASTIER Michel***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur

**CAMGRAND VILA Céline***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

*Mandats extérieurs détenus :*

- Coop Sud Roussillon : Administrateur
- Coop Tom d'Aqui : Administrateur
- Crédit Mutuel Perpignan Catalogne : Administrateur
- CUMA de l'Agulle : Présidente
- EARL Guillaramoun : Gérante
- EARL La Catalane : Gérante
- EARL La Landaise : Gérante
- MSA Grand Sud : Administrateur

**CHARPENTIER Erwan***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur

**FAUCON Philippe***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- GROUPE AGRICA : Administrateur
- AGRICA GESTION : Administrateur
- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Président du Conseil d'administration
- CCPMA PRÉVOYANCE : Administrateur
- CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur
- AGRICA ÉPARGNE : Membre du CSP
- SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Administrateur
- IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : Conseiller professionnel au sein du Comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Vice-président du Conseil d'administration

*Mandats extérieurs détenus :*

- ACTIV EMPLOI GE : Président
- EARL Faucon Philippe : Gérant
- CTIP : Délégué à l'Assemblée Générale du CTIP (au titre de l'institution de prévoyance CPCEA)

**GARDIEN Jean-Luc***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

*Mandats extérieurs détenus :*

- Compiègne Paysage SAS : Président
- Dentzia SARL : Gérant
- PCM Finance SARL : Gérant
- UNEP : Administrateur

**GORRIAS Claire****Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :**

- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur

**LECHNER Joseph****Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :**

- GROUPE AGRICA : Administrateur
- AGRICA GESTION : Administrateur
- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Administrateur
- AGRICA ÉPARGNE : Membre du CSP
- SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Administrateur
- IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : Administrateur, membre de la commission action sociale et membre de la commission financière, conseiller professionnel et Vice-président du Comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA, membre de la commission action sociale de la section professionnelle AGRICA
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

**Mandats extérieurs détenus :**

- AFNCA : Membre
- Anefa Alsace : Secrétaire Général
- Association foncière Minversheim : Président
- Bureau FDSEA Bas-Rhin : Membre
- Caisse Locale Crédit Agricole : Président
- Canton d'HOCHFELDEN : Président
- Commission Nationale sur l'emploi : Membre
- CPRE Grand Est : Président
- FNSEA Alsace Commission employeur : Président
- GEOPA : Président
- GERMA Insertion : Président
- LASER : Membre
- MSA Alsace : Vice-président
- MSA Haguenau : Président
- Provea : Membre
- Souvenir Français : Membre

**RUAUD Claire****Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :**

- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Administrateur
- CCPMA PRÉVOYANCE : Administrateur
- CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur
- IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : Conseiller professionnel au sein du Comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur

**Mandats extérieurs détenus :**

- ANIPS : Administrateur
- CTIP : Administrateur

**VOLLE Jérôme****Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :**

- GROUPE AGRICA : Vice-président du Conseil d'administration

- AGRICA GESTION : Président du Conseil d'administration
- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Administrateur
- AGRICA ÉPARGNE : Membre du CSP
- SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Administrateur
- IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : Conseiller professionnel au sein du Comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

***Mandats extérieurs détenus :***

- GROUPAMA Méditerranée : Administrateur
- FNSEA : Vice-président du Conseil d'administration
- FNSEA 07 : Vice-président du Conseil d'administration
- FNSEA Auvergne Rhône-Alpes : Vice-président du Conseil d'administration
- Chambre d'agriculture (07) : Vice-président du Conseil d'administration
- CUMA le dardaillon: Président du Conseil d'administration
- Cave coopérative Valvignères : Président du Conseil d'administration
- Vignerons Ardéchois : Vice-président du Conseil d'administration
- Intervins Sud Est : Secrétaire général
- IFOCAP : Secrétaire général
- Comité Vins AURA : Membre du Bureau
- ANEFA : Administrateur
- APECITA : Administrateur
- OCAPIAT : Vice-président du Conseil d'administration
- France Agrimer : Administrateur
- FMSE : Vice-président du Conseil d'administration
- Confédération IGP de France (Vins) : Administrateur

**COLLÈGE DES PARTICIPANTS**

***BERTRAND Didier***

***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :***

- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur

***BOUCARD Audrey***

***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :***

- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

***COUSTEILS Jacques***

***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :***

- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur

***Mandats extérieurs détenus :***

- Commune de CAYRAC : Maire
- CTIP : Délégué à l'Assemblée Générale du CTIP (au titre de l'institution de prévoyance CPCEA)

***DEFFONTAINES Gérard***

***Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :***

- CPCEA : Administrateur
- SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Administrateur



- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur

**DESFORET Bruno**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

**MARETTE Daniel**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

**MAZIN Gaëtan**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- GROUPE AGRICA : Administrateur
- AGRICA GESTION : Administrateur
- AGRI PRÉVOYANCE : Administrateur
- CPCEA : Administrateur
- CCPMA PRÉVOYANCE : Administrateur
- AGRICA ÉPARGNE : Membre du CSP
- SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Administrateur
- IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : Conseiller professionnel au sein du Comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Administrateur

**MILLET Pierre**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- CPCEA : Vice-président du Conseil d'administration
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Président du Conseil d'administration

*Mandat extérieur détenu :*

- MSA de Maine et Loire : Administrateur

**ROUTABOUL Jacky**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- CPCEA : Administrateur
- CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur

*Mandat extérieur détenu :*

MSA MPN : Co-président

#### **IV. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

#### **V. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

##### **RATIFICATION DE NOMINATION PROVISOIRE D'ADMINISTRATEURS**

Nous vous rappelons la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 octobre 2021, aux fonctions d'administrateur de : **Monsieur Didier BERTRAND**, demeurant 12 rue des Glycines – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE, en remplacement de Monsieur Éric POMMAGEOT, pour la durée du mandat restant à courir,

soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

## **VI. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous rappelons que par décision de l'associée unique en date du 15 février 2021, le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Madame Christine BILLY, a été désigné en qualité de Commissaire aux comptes de la société et ce, pour une durée de six exercices soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

**Monsieur Pierre MILLET**  
Président

**ANNEXE I**  
**TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<b>Exercices</b>	<b>31/12/2020</b> <b>1 mois</b>	<b>31/12/2021</b> <b>12 mois</b>
<b>I. Capital social en fin d'exercice</b>		
Capital social	100 000,00	800 000,00
Nombre d'actions ordinaires	1 000	8 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire		
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>		
Chiffre d'affaires		45 054 601,62
Résultat avant impôts		- 5 556 994,48
Impôts sur les bénéfices		
Résultat après impôts		- 5 556 994,48
<b>III. Résultat par action</b>		
Résultat après impôts		- 5 556 994,48
Dividende attribué à chaque action		
<b>IV. Personnel</b>		
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		
Montant de la masse salariale de l'exercice		

## ANNEXE II - BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

CPCEA FRPS - Actif du bilan (2021)	Exercice N	Exercice N-1
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	0,00	
2. Actifs incorporels	0,00	
3. Placements	<b>1 265 676 870,62</b>	
3a. Terrains et constructions	88 418 870,70	
3b. Placements dans des entreprises liées	422 086,72	
3c. Autres placements	1 176 835 913,20	
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4. Placements représentant les provisions techniques	0,00	
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	
5a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours		
5b. Provisions d'assurance-vie		
5c. Provisions pour sinistres Vie		
5d. Provisions pour sinistres Non-vie		
5e. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes Vie		
5f. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes Non-vie		
5g. Provisions d'égalisation		
5h. Autres provisions techniques (Vie)		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
5j. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6. Créances	<b>23 368 834,54</b>	
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	21 991 608,56	
6aa. Primes acquises non émises	17 241 000,00	
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 750 608,56	
6b. Créances nées d'opérations de réassurance		
6c. Autres créances	1 377 225,98	
6ca. Personnel		
6cb. État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	113 735,97	
6cc. Débiteurs divers	1 263 490,01	
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	<b>127 747 690,82</b>	
7a. Actifs corporels d'exploitation		
7b. Comptes courants et caisses	127 747 690,82	
7c. Actions propres		
8. Comptes de régularisation - Actif	<b>13 441 900,23</b>	
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	10 122 460,01	
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	3 319 440,22	
9. (Ligne supprimée par arrêté du 28 décembre 2007, art. 4)		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 430 235 296,21</b>	

<b>CPCEA FRPS - Passif du Bilan (2021)</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
1. Capitaux propres	<b>120 688 505,52</b>	
1a. Capital social ou fond d'établissement et fond social complémentaire ou cpt de liaison	126 245 500,00	
1b. Primes liées au capital social		
1c. Ecart de réévaluation		
1d. Autres réserves		
1e. Report à nouveau		
1f. Résultat de l'exercice	-5 556 994,48	
2. Passifs subordonnés	<b>0,00</b>	
3. Provisions techniques brutes	<b>1 289 786 351,94</b>	
3a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours		
3b. Provisions d'assurance-vie	1 289 786 351,94	
3c. Provisions pour sinistres (Vie)		
3d. Provisions pour sinistres (Non-vie)		
3e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provisions pour égalisation		
3h. Autres provisions techniques (Vie)		
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	<b>0,00</b>	
5. Provisions pour risques et charges	<b>0,00</b>	
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	<b>0,00</b>	
7. Autres dettes	<b>12 226 303,46</b>	
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 207 723,17	
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance		
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédits	31 159,57	
7e. Autres dettes	9 987 420,72	
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	64 028,96	
7ec. Personnel		
7ed. État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	1 190 716,84	
7ee. Créanciers divers	8 732 674,92	
8. Comptes de régularisation - Passif	<b>7 534 135,29</b>	
9. (Ligne supprimée par arrêté du 28 décembre 2007, art. 4)	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 430 235 296,21</b>	

<b>CPCEA FRPS - Compte de résultat Vie (2021)</b>	<b>Opérations brutes</b>	<b>Cessions et rétrocessions</b>	<b>Opérations nettes</b>	<b>Opérations nettes N-1</b>
1. Primes	<b>45 054 601,62</b>	<b>0,00</b>	<b>45 054 601,62</b>	
2. Produits des placements	<b>69 780 057,95</b>		<b>69 780 057,95</b>	
2a. Revenus des placements	30 236 260,31		30 236 260,31	
2b. Autres produits des placements	1 181 164,45		1 181 164,45	
2c. Profits provenant de la réalisation de placements	38 362 633,19		38 362 633,19	
3. Ajustements ACAV	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
4. Autres produits techniques	<b>6 583 817,92</b>		<b>6 583 817,92</b>	
5. Charges des sinistres	<b>-21 299 213,22</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 299 213,22</b>	
5a. Prestations et frais payés	-21 299 213,22		-21 299 213,22	
5b. Charges des provisions pour sinistres				
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	<b>-83 300 832,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-83 300 832,34</b>	
6a. Provisions d'assurance-vie	-83 300 832,34		-83 300 832,34	
6b. Provisions sur contrats en unités de compte				
6c. Autres provisions techniques				
7. Participations aux résultats	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
8. Frais d'acquisition et d'administration	<b>-11 569 270,44</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 569 270,44</b>	
8a. Frais d'acquisition	-5 565 645,25		-5 565 645,25	
8b. Frais d'administration	-6 003 625,19		-6 003 625,19	
8c. Commissions reçues des réassureurs		<b>0,00</b>		
9. Charges des placements	<b>-4 108 921,57</b>		<b>-4 108 921,57</b>	
9a. Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-2 117 970,16		-2 117 970,16	
9b. Autres charges de placements	-1 711 354,18		-1 711 354,18	
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-279 597,23		-279 597,23	
10. Ajustements ACAV (moins-values)	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
11. Autres charges techniques	<b>-9 539 905,70</b>		<b>-9 539 905,70</b>	
12. Produits des placements transférés	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE</b>	<b>-8 399 665,78</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 399 665,78</b>	

<b>SA CCPMA RS – Compte de résultat non technique (2021)</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2. Résultat technique de l'assurance-vie	<b>-8 399 665,78</b>	<b>0,00</b>
3. Produits des placements	<b>4 367 411,81</b>	<b>0,00</b>
3a. Revenu des placements	3 910 061,73	
3b. Autres produits des placements	138 015,65	
3c. Produits provenant de la réalisation des placements	319 334,43	
4. Produits des placements alloués	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
5. Charges des placements	<b>-1 524 740,51</b>	<b>0,00</b>
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-169 722,45	
5b. Autres charges des placements	-837 027,07	
5c. Pertes provenant de la réalisation de placements	-517 990,99	
6. Produits des placements transférés	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7. Autres produits non techniques	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
8. Autres charges non techniques	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
9. Résultat exceptionnel	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
9a. Produits exceptionnels		
9b. Charges exceptionnelles		
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur les bénéfices	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 556 994,48</b>	<b>0,00</b>

GROUPE AGRICA  
21 rue de la Bienfaisance  
75382 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 71 21 00 00  
Fax : 01 71 21 00 01  
[www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)